

Séance du 15 décembre 2010

**Extrait du recueil des actes
du Conseil d'Administration
de l'UVHC**

Objet : politique d'action sociale

Le Conseil d'Administration de l'UVHC s'est réuni en salle conseil de la Maison des services à l'étudiant du site du Mont Houy de l'Université le 15 décembre 2010 sur la convocation et sous la présidence de M. Mohamed OURAK, Président de l'Université,

Le quorum étant atteint,

M. le Président donne la parole à Mme la Directrice des Ressources Humaines qui présente la mise en place des Actions Sociales d'Initiative Universitaire- ASIU.

Ces actions sociales peuvent être accordées aux foyers dont l'impôt sur les revenus de l'année 2008 est inférieur ou égal à 230 euros.

1. *Aide aux études supérieures : limite d'âge 26 ans. Les filières doivent relever de l'Education Nationale ou être assurées dans des établissements publics.*
2. *Participation forfaitaire et annuelle aux vacances familiales pour les enfants âgés de moins de 18 ans séjournant pour une durée de 2 semaines au moins dans un hôtel, un camping ou une location, selon le barème suivant :*
 - 215 € pour un enfant*
 - 305 € pour deux enfants*
 - 395 € pour trois enfants*
 - 490 € pour quatre enfants*
 - 580 € pour cinq enfants*
 - 640 € pour six enfants*
 - Au-delà de six enfants, ajout de 60 € par enfant au montant de 640 €.*
3. *Participation aux séjours d'enfants âgés de moins de 18 ans : séjour de classe de découverte, de classe transplantée, de classe de patrimoine, ou les colonies de vacances agréées par le ministère en charge de l'enseignement supérieur (120 € par enfant) ;*
4. *Aide à l'installation de personnels affectés pour la première fois à l'Université de Valenciennes et du Hainaut Cambrésis ne disposant pas d'un logement de fonction (1 500 €).*

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION APPROUVE A L'UNANIMITE DES VOIX LA POLITIQUE D'ACTION SOCIALE PROPOSEE.

Fait à Valenciennes, le 11 mars 2011
Le Président du Conseil d'Administration,

M Mohamed OURAK



Date de publication :